



HAL
open science

Habiter les îles fluviales : géographie d'un eau-delà

Yves-François Le Lay, Emeline Comby

► **To cite this version:**

Yves-François Le Lay, Emeline Comby. Habiter les îles fluviales : géographie d'un eau-delà. Géographie et cultures, 2012, 84, pp.121-140. 10.4000/gc.2523 . halshs-00818762

HAL Id: halshs-00818762

<https://shs.hal.science/halshs-00818762>

Submitted on 29 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Habiter les îles fluviales : géographie d'un eau-delà

Institutions de rattachement

Yves-François Le Lay, Université de Lyon, UMR 5600 « Environnement ville société », ENS de Lyon.

Emeline Comby, Université de Lyon, UMR 5006 « Environnement ville société », Université Jean Moulin Lyon 3.

Adresses électroniques

[yves-françois.le-lay\(at\)ens-lyon.fr](mailto:yves-françois.le-lay(at)ens-lyon.fr)

[emeline.comby\(at\)ens-lyon.fr](mailto:emeline.comby(at)ens-lyon.fr)

Adresses postales

Yves Le Lay / Emeline Comby

ENS de Lyon / UMR 5600 EVS

15 Parvis René Descartes

BP 7000

69342 Lyon CEDEX 07

Résumé

L'île fluviale appartient dans l'imaginaire collectif au groupe des images de la peur, du danger mais aussi de l'esthétique de la quiétude et du refuge. L'habiter est ici pensé au prisme de la géographicit ,   l'articulation de la vie imagin e et v cue dans un espace mouvant. Afin de souligner la capacit  de l'environnement insulaire et des soci t s   cr er des repr sentations, cet article montre comment l'Etat et les communaut s riveraines se sont efforc s de contr ler, d'entretenir et de valoriser les  les fluviales. Aujourd'hui, l' le  voque le plaisir, mais aussi la nostalgie : cet ailleurs proche rappelle un pass  dont la charge affective positive peut influencer les attitudes et les comportements en mati re de gestion d'un espace multifonctionnel. Cet espace fond  sur la discontinuit  et la p riph ricit  est   la fois interface et barri re entre des r alit s spatiales et temporelles distinctes.

Mots cl s

Ile fluviale, pratique, imaginaire, diachronie, multifonctionnalit .

Abstract

In imaginative worlds, fluvial islands belong to the groups of fear and danger images, but also of tranquillity and refuge images. Their dwelling modes are characterized through the articulation of the

imaginary and practices in a changing place. In order to highlight the insular tropism and the public perceptions of these islands, this article shows how the French state and riverine communities tried to control, maintain and develop the fluvial islands. Nowadays, fluvial islands arouse pleasure and nostalgia: even being near, it evokes the past and its affective sense may influence the attitudes towards a multifunctional environment and its management. Based on discontinuities and periphericity, this place consists in both an interface and a barrier between different temporal and spatial realities.

Keywords

Fluvial island, practice, imaginary, temporal approach, multifunctionality.

Si les îles fluviales européennes occupent une place relativement restreinte dans la littérature géographique (Grivel, 2008), cet objet n'a été ignoré ni par les géomorphologues sensibles aux dynamiques fluviales (Grivel et Gautier, 2012), à l'interface nature/sociétés (Bravard, 1998 ; Bravard et Piégay, 2002) ou encore aux questionnements géo-archéologiques (Arnaud-Fassetta, 2008), ni par les historiens que les problématiques à caractère environnemental intéressent fortement (Roux, 1996 ; Fierro, 2000). Le refuge insulaire contribue au charme et à la fascination qu'exercent les cours d'eau, même urbains, auprès des observateurs attentifs. Le projet d'aménagement urbain Rives de Saône met ainsi l'accent sur les îles de l'agglomération lyonnaise, en valorisant le contraste entre des îles en partie inhabitées (île Roy) et des îles où la propriété privée domine (site classé de l'île Barbe).

Regrettant que les géographes se soient peu intéressés à ce que les sociétés laissent "intact" dans l'espace, Raffestin (1986) s'interroge : "Pourquoi observe-t-on dans les paysages, par ailleurs fortement humanisés et transformés, des lambeaux de bois couronnant une colline ou une éminence ou une zone de marais absolument indemne, ou encore un bras mort de fleuve ou de rivière, conséquence d'un méandre recoupé, non touché ou aménagé ?". Cet auteur y voit "des formes relictuelles [qui] constituent autant d'« îles apparemment naturelles » abandonnées ou laissées pour compte par l'action humaine qui, par ailleurs, a transformé tout l'entour". A ses yeux, ces lieux ont échappé à l'écogenèse territoriale. Pourtant, si le degré de naturalité est inversement proportionnel à l'impact anthropique sur la végétation, les îles fluviales ne peuvent pas être qualifiées de naturelles. L'île fluviale désigne ici une portion de terre, ceinte par de l'eau douce. Sa taille, sa forme et sa localisation peuvent varier en fonction des extrêmes hydrologiques et des aménagements. Lieu de ressources pour les sociétés riveraines, son accès a parfois été facilité grâce à un ouvrage de franchissement.

Les espaces riverains comptent parmi les milieux les plus influencés par les hommes tant ils étaient intégrés au mode de production traditionnel. Dotés d'un statut particulier du fait des divagations du lit lors des crues, ils fournissaient des ressources naturelles spontanées. Depuis les années 1960, la mise en valeur des parcelles inondables est moindre, mais la législation oblige encore le propriétaire riverain à entretenir les berges. Dans la réserve naturelle de l'île de la Platière (vallée du Rhône), pour pallier l'embroussaillage spontané des prairies alluviales, une gestion pastorale a été développée en introduisant en 1995 un troupeau de vaches bretonnes pie-noires. Il s'agit de fixer l'existant, voire de retrouver les conditions des années 1960. L'île incarne alors une image d'intimité mystérieuse, riche d'une puissance affective. Qu'est-ce qui motive les politiques, les gestionnaires et les riverains à recréer et donc à imiter le naturel des îles fluviales ? Dans le même temps, pourquoi

s'efforcent-ils de figer les environnements insulaires, au prix d'un entretien parfois coûteux ? Une même quête des origines et du paradis perdu ne rend-elle pas compte de cet apparent écartèlement entre le mythe rousseauiste (et naturocentré) du retour à la nature et le mythe prométhéen de maîtrise de l'environnement (dans une perspective anthropocentrée) ? Suivant l'impulsion de Dardel (1952), cet article vise à comprendre comment les hommes habitent les îles fluviales européennes (et plus particulièrement françaises) et questionne l'articulation entre les pratiques insulaires et la géographicité – cette relation existentielle établie entre l'homme et son habitat –, entre la vie imaginée et vécue sur une île. L'Etat et les communautés riveraines se sont efforcés de contrôler et de modeler les îles fluviales ; la spécificité de cet intérêt procède notamment de leur instabilité récurrente : les îles restent tributaires des processus fluviaux qui les créent, les entretiennent et peuvent remettre en question jusqu'à leur existence même. Pérenniser ces écotones labiles et mouvants apparaît comme le préalable au développement de pratiques insulaires dans lesquelles les significations des lieux sont mobilisées par les individus, dans un projet de vie en société. La compréhension de l'expérience insulaire implique une analyse des représentations et des attitudes pour isoler les noyaux culturels les plus significatifs qui font de l'île fluviale une figure récurrente de l'imaginaire, actualisée dans des récits et des pratiques.

1. Contrôler les espaces insulaires

L'objet "île fluviale" s'est constitué lorsque les communautés riveraines y ont investi un projet de mise en valeur, soit dès le XIV^e siècle. Cela impliquait la possession de la terre, ainsi qu'une prise en compte du fonctionnement du fleuve et de l'instabilité de ses îles, grâce à une connaissance vernaculaire.

Nommer les îles et appréhender les paysages fluviaux

La désignation des éléments paysagers est un préalable à leur maîtrise. Les accumulations sédimentaires portent une végétation dont la spécificité a été reconnue dans l'espace sémiotique. Les toponymes varient en fonction des usages du territoire. Ce large choix lexical révèle une volonté des communautés riveraines de distinguer précisément les différentes formes observées et leurs apports dans le quotidien. En Savoie, sur l'Arve, les dépôts de graviers ou *glières* (Peiry, 1988) pouvaient porter des broussailles de saules arbustifs, des argousiers, des aubépines, des prunelliers ou des taillis d'aulnes blancs et de peupliers noirs. Dans le bassin chambérien, les bas-fonds marécageux ou *bialières* de la

Leysse étaient annuellement exploités pour leurs roselières et cariçaies (semi-)aquatiques (Girel, 1991). Dans les zones inondables riveraines du Rhône, les *lônes* (bras morts), *rizes* (ruisseaux résurgents de la nappe phréatique) et *brotteaux* (bancs de sable, gravières et îlots progressivement et spontanément fixés par la végétation que les animaux broutaient) sont le support d'associations végétales remarquables dans les pelouses sèches, les forêts alluviales et les zones humides. Ils ont véritablement été intégrés à la sémiosphère et au territoire des communautés locales. La volonté de nommer révèle une volonté de s'approprier leurs réalités. L'individualisation de ces lieux souligne leur attrait pour les communautés riveraines. "Le langage géographique véhicule [...] les étonnements, les privations, les souffrances ou les joies qui s'attachent aux régions" (Dardel, 1952). Producteurs de repères spatiaux, la toponymisation et le savoir local sont révélateurs d'expériences et de savoirs qui font sens dans le cadre d'un univers de reconnaissance (Augé, 1994). Cette territorialité n'établit pas une dichotomie entre le naturel et l'humain ; elle englobe le naturel et l'utilisé. Ainsi les franchises de la communauté d'Aiton (Savoie) regorgent-elles de termes pour désigner divers éléments des milieux aquatiques (Balmain, 1910). Les incultes *gravières*, les *délaissées* et les *brassières limoneuses* de l'Isère étaient progressivement végétalisés lorsque les crues se faisaient moins fréquentes ou moins intenses. D'ailleurs, les *bois et taillis* dominaient le paysage fluvial, en particulier les *verneys* qui étaient vraisemblablement à aulnes blancs (Pautou et Girel, 1994). Le fait que les îles fluviales aient fait l'objet d'une traduction dans le système sémique prouve qu'elles n'ont pas échappé à l'écogenèse territoriale.

Approprier les îles des cours d'eau domaniaux et non domaniaux

Les îles fluviales ont suscité des convoitises séculaires auprès des officiers du roi, des seigneurs et des communautés riveraines qui ont entretenu d'âpres débats pour leur possession, notamment aux environs des confluences. L'enjeu était réel ; les contestations territoriales s'avéraient d'autant plus vives qu'à la faveur d'une inondation, le fleuve instable changeait la forme, l'étendue et la position des îles (Bethemont, 1972).

Depuis 1804, le Code civil règle la question de la propriété des îles fluviales. "Les îles, îlots, atterrissements, qui se forment dans le lit des cours d'eau domaniaux, appartiennent à la personne publique propriétaire du domaine concerné" (art. 560). Une prescription modère cet article et peut complexifier la propriété d'une île qui émerge au-dessus du *plenissimum flumen* : "Les îles, formées dans un cours d'eau du domaine public, et qui ne sont plus couvertes par les plus hautes eaux ne font pas partie de ce domaine public. Elles rentrent dans

le domaine privé de l'Etat et sont, dès lors, susceptibles d'être acquises par les particuliers" (Fabreguettes, 1911).

L'usage du cours d'eau et l'intérêt public déterminent le type de propriété : "Les îles et atterrissements qui se forment dans les cours d'eau non domaniaux, appartiennent aux propriétaires riverains du côté où l'île s'est formée : si l'île n'est pas formée d'un seul côté, elle appartient aux propriétaires riverains des deux côtés, à partir de la ligne qu'on suppose tracée au milieu du cours d'eau" (art. 561). En outre, le Code civil distingue les îles "que forme quelquefois une rivière qui se divisant et se donnant un bras nouveau, coupe ou embrasse un fonds dont elle forme une île" (Cappeau, 1817). Cette île continue d'appartenir à son propriétaire, que la rivière soit navigable ou non (art. 562). Pourquoi l'article 561 accorde-t-il l'île au riverain ? Premièrement, le droit d'accession applique le principe selon lequel l'accessoire suit le principal. L'île n'accède pas au rivage, mais au lit : elle est l'accessoire, la partie inhérente et indivisible du lit. Celui-ci étant la propriété du riverain, tout ce qui en surgit lui appartient également (Rives, 1844). Deuxièmement, les eaux s'étendent sur la propriété riveraine pour abandonner le terrain où l'île se forme : celle-ci apparaît au préjudice du riverain. Or, le vieil adage *ubi onus, ibi emolumentum* – "celui qui supporte les charges doit aussi jouir des bénéfices" (Tissier, 1899) – a nourri le principe de l'équité naturelle. Rives (1844) évoque un arrêt de la cour royale de Toulouse, du 6 juin 1832, qui fonde son argumentation sur ce principe : "les lois ne leur [les propriétaires riverains] attribuent que les îles et atterrissements formés dans ces rivières, comme juste indemnité de la perte à laquelle sont exposées leurs propriétés riveraines, par le fait même de ces atterrissements". Dans le même sens, les enquêtes de la cour temporelle avignonnaise du XIV^e siècle confirment l'application de la procédure de *déguisement*, c'est-à-dire de compensation (Hayez, 1978) : "les créments compensent les pertes et le Rhône doit rendre ce qu'il vient d'enlever ailleurs" (Rossiaud, 2002).

Quant à la propriété des îles situées dans les cours d'eau domaniaux – les anciens fleuves et rivières navigables ou flottables –, elle procède en partie de la politique des aménagements hydrauliques, un instrument essentiel de l'affermissement, politique puis économique, de la cohésion territoriale. La promotion de la navigation implique pour l'Etat le contrôle des îles qui se trouvent dans le lit mineur.

Expliquer et comprendre la formation et l'évolution des îles fluviales

Les connaissances sur les îles fluviales ont été développées tardivement. "Il y a une vision première de la terre que le savoir, ensuite, vient ajuster" (Dardel, 1952). Si la Loire des

îles du Nivernais-Berry et celle de Touraine-Anjou comportent des atterrissements, îles et *francs-bords* (Cornier et Maman, 2003), Grivel (2008) remarque que les grandes monographies ligériennes contiennent peu de choses sur les îles (*figure 1*), une assertion qui vaut de fait pour les grands cours d'eau français.

Babonaux (1970) a souligné que ces îles séparent souvent le chenal en deux bras de largeur inégale et occupent une position plus latérale que les îles des grands fleuves comme le Mississippi. Ce cours d'eau a effectivement servi de référence à l'échelle internationale pour comprendre la formation des îles du fait de l'ampleur de ses embouchures. Reclus a offert des descriptions saisissantes, volontiers subjectives, qui matérialisent d'emblée l'atmosphère et les paysages. Néanmoins, l'auteur a aussi élaboré la loi de sériation des îles pour rendre compte des chapelets édifiés à la faveur d'un obstacle hydraulique. "Un banc de sable arrête une branche de saule, cette branche se fixe dans la vase ; puis, chaque inondation apportant de nouvelles alluvions et de nouvelles semences, il arrive que le banc de sable est au bout de quelques années devenu un bois de saules ou de peupliers" (Reclus, 1859). Lorsqu'un premier îlot s'est formé, il diversifie le champ de vitesse et la direction des écoulements, si bien qu'il sert de tête à une série d'autres îlots et de bancs de sable (Reclus, 1865). Ce rôle moteur des crues et des débris ligneux dans la formation et l'évolution des îles a été développé plus récemment par Gurnell et Petts (2002).

Depuis Rust (1977), les types fluviaux sont distingués selon les critères de sinuosité et de multiplicité de chenaux. Le cas le plus simple est le chenal divisé de part et d'autre d'une île : fréquent, il concerne tous les styles fluviaux. Dans les cas plus complexes, le style du lit fluvial est dit en tresse ou anastomosé quand apparaissent des chenaux multiples, des îles, des barres de sable et de graviers. L'évolution des îles peut être pensée dans le cadre des changements fluviaux : incision et rétraction de la bande active, augmentation de la sinuosité et diminution de l'indice de tressage. En milieu montagnard européen, le tressage apparaît comme un héritage en équilibre avec des conditions environnementales – notamment climatiques et érosives – aujourd'hui révolues, qui étaient propices à la fourniture de charge grossière et aux crues débordantes. Sur la Loire, du Bec d'Allier à Gien, si l'extension des *francs-bords* s'est faite au détriment des quelques îles présentes en 1850, plus de 200 hectares d'îles ont envahi le lit mineur depuis un siècle et demi, leur formation s'étant accélérée depuis 1960 (Grivel, 2008). 90 % de ces îles sont aujourd'hui boisées.

2. Pratiquer les espaces insulaires

Affirmer que les îles fluviales font partie intégrante du territoire des communautés riveraines ne va pas de soi. La société utilisait de manière inégalement intensive la totalité de la plaine inondable ; en profitant autant que possible de la complémentarité des ressources et des terroirs. Au sein d'un même finage, chaque élément paysager avait une fonction. Les zones sablo-caillouteuses légèrement exhausées portaient des pâturages ou des cultures de céréales selon la qualité de leur engraissement par les apports limoneux. Quant aux îles les plus exposées aux inondations (*figure 1*), elles fournissaient du fourrage et du bois de chauffage. Leurs possesseurs qui bénéficiaient alors de ressources typiques de ce milieu s'efforçaient de les consolider en plantant les rives et en empierrant la tête de l'île.

L'exploitation des bois de rivière

Le bois est une matière première et une source d'énergie dont les sociétés rurales et urbaines ont usé. L'exploitation des bois de rivière a favorisé localement le développement d'un vocabulaire spécifique. A Arles, au Moyen Age, les *boscadiers* formaient un petit groupe de bûcherons ou *affaneurs* des îles qui se consacraient presque exclusivement à l'exploitation des bois insulaires pour trois raisons : la marginalité arlésienne dans le trafic rhodanien qui contraignait à l'exploitation du terroir par la pêche et la coupe de bois, la grande étendue des espaces boisés sur les rives et dans les îles, ainsi que l'économie deltaïque d'Arles qui était dévoreuse de *ligne* (Rossiaud, 2002). A Avignon, à Pont-Saint-Esprit et à Bourg-Saint-Andéol, les "laboureurs du Rhône" se bornaient à "un finage aquatique" sur un rayon d'action local (Roussiaud, 2002).

De même, la *Rheinwald* donnait de quoi fabriquer tous les engins à prendre le gibier (Garnier, 2004). Les pêcheurs réclamaient des branches à bas prix pour tendre leurs filets immergés à proximité des rives. Les *menus bois* alimentaient les jardiniers strasbourgeois en rames ou *baguettes* pour les haricots. Sur les îles, divers arbustes – notamment des saules bas – servaient aussi à chauffer les fours. Parfois, ils fournissaient le *feuillerin* qui permettait de nourrir les moutons et les chèvres pendant l'hiver. Comme dans la *Rheinwald*, les grands *brotteaux* lyonnais furent entretenus dès le XV^e siècle : l'achat de plançons de saules dans le Haut-Rhône permettait de les régénérer. Au sein des communautés locales, l'usage de la hache, de la dent des troupeaux et des feux pastoraux était intégré à des dispositifs d'autolimitation pour tenir compte des conditions d'exploitation des milieux riverains.

Il importait toutefois de ne pas complètement *desherner* et *desrompre* les îles dont la mise en labours expose aux courants de crue. Les boisements riverains étaient donc reconnus comme des zones tampons propres à tempérer les effets du forçage anthropique des

biocénoses "naturelles". Malgré tout, la diminution de la couverture boisée a pu provoquer l'accélération de l'écoulement, l'instabilité des berges et l'érosion des îles, menaçant ainsi les parcelles riveraines. Dans la vallée de l'Isère, au XVII^e siècle et au début du XIX^e siècle, de bonnes terres agricoles furent perdues et des communications transversales coupées (Pautou et Girel, 1994). A l'inverse, l'extension et le vieillissement des boisements insulaires inquiètent. Walter (1992) se plaint que "la forêt vierge tempérée éveille aussitôt des représentations affectives chargées de crainte, tant elle est altérée par une mythologie, que l'attitude citadine actuelle envers la nature n'aide pas à dépasser". Il se prononce en faveur de réserves forestières intégrales. Laisser le cours d'eau et l'île fluviale à eux-mêmes reste un choix négativement valorisé dans l'imaginaire collectif. Le paysage insulaire idéal procède d'une mise en valeur ancienne et d'un entretien régulier.

Les pâturages insulaires

Favorables à la pâture et à la culture fourragère, les zones inondables ont joué un rôle essentiel dans la vie des communautés villageoises riveraines. La thèse ancienne de leur pâturage a été confortée – sans être systématisée – sur l'Isère (Pautou et Girel, 1994), sur la Loire (Dion, 1934) et sur le Rhône (Pautou et Bravard, 1982).

L'essartage des *brotteaux* lyonnais, ou des îles du Mouton et de la Barthelasse à Avignon, a permis de gagner des prés qu'il était ensuite possible d'arrester (*figure 2*). Sur la Loire, même si le pâturage extensif a progressivement disparu (sauf en basse Loire), Cornier et Maman (2003) notent que de nombreuses îles ont conservé des noms évocateurs, comme les îles aux Moutons, aux Boeufs et aux Vaches. Les éleveurs riverains y trouvaient des pâtures dont la fréquentation restait peu coûteuse, alors qu'elles fournissaient un fourrage assez riche et apprécié des bêtes.

Sur l'Isère, les communautés ont systématiquement refusé le lotissement et la vente de "leurs îles" (Pautou et Girel, 1994). A Aiton, à proximité du confluent de l'Arc et de l'Isère, les îles avaient des *prés blachères* et quelques *prés charmiers* (Balmain, 1910) et les bêtes y parvenaient en barque. Sur l'Isère, des bateaux de passe étaient spécifiquement construits pour passer les bœufs d'une rive à l'autre.

Avant l'endiguement du haut Rhône, la plaine était parcourue par ses chenaux qui se déplaçaient au gré des crues. Les *îlages* y constituaient une mosaïque changeante de champs, de taillis, de médiocres pâtures et de bancs de graviers (Pautou et Bravard, 1982). S'il ne s'agissait pas d'une zone de non droit, du moins la propriété restait mal définie, tantôt privée, tantôt communale. La médiocrité du contrôle des pratiques en faisait un "espace de liberté"

qui était sujet à tous les abus, notamment la mise en culture, une révolution de taillis très courte et la vaine pâture. L'Etat lui-même imposait un paysage insulaire très ouvert en exigeant des locataires des îles un contrôle sévère de la végétation. Pour éviter tout obstacle à l'écoulement des eaux, le Service de la Navigation du Rhône avait des exigences strictes : les osiers et les broussailles étaient coupés annuellement et au ras du sol, les peupliers et les saules taillés tous les trois ans, à 60 centimètres de hauteur (Pautou et Bravard, 1982). En revanche, le défrichage, la mise en culture et le pâturage étaient autorisés.

La multifonctionnalité insulaire

"Si on convoitait avec tant d'ardeur ces îles [...] qui accompagnaient le Rhône, c'était souvent dans l'espoir d'y établir quelques cultures, fussent-elles fugitives" (Faucher, 1968). Les reconnaissances seigneuriales du milieu du XIV^e siècle révèlent la mise en valeur précoce des îles rhodaniennes devant Avignon : en moyenne, 1/5 en prés (peu nombreux dans les environs), moins de 2/5 en labours pour les céréales (blé, avoine et seigle) et le reste en bois (Hayez, 1978). Ainsi, cet espace n'est pas seulement rural : il est agricole. La complexité du système présenté mêlant labours, boisements et prairies témoigne d'une valorisation des complémentarités offertes par les espaces de l'île. Néanmoins, cette multifonctionnalité agricole ne doit pas faire oublier la diversité des pratiques et usages de cet espace.

Les réserves naturelles, qui comprennent au moins une île fluviale, se multiplient. La plupart des grands cours en possèdent désormais : le Rhin (îles de Rhinau et du Rohrschollen), la Marne (îles de l'Abreuvoir, des Gords et Pissevinaigre), la Seine (île l'Aumone), la Loire (île de Saint-Pryve-Saint-Mesmin et Val de Loire) ou le Rhône (îles du Haut-Rhône et de la Platière). Hier, "on pouvait çà et là ensemer des limons gorgés d'humus où le blé rendait 10 et 15 pour un : il valait la peine de les défricher, même si l'on était sûr qu'un jour ou l'autre le Rhône les reprendrait" (Faucher, 1968). Aujourd'hui, en dépit de la modernisation et de la mécanisation agricoles, certaines parcelles insulaires conservent de l'importance aux yeux des agriculteurs. Lors de la création de la réserve naturelle de l'île de la Platière, ils ont entretenu de vigoureux conflits avec les protecteurs de la nature. Y travaillant jusqu'à 10 % de leurs terres, les exploitants agricoles trouvent dans l'île des conditions favorables pour le maïs, les framboisiers et les asperges qui s'avèrent bien adaptés respectivement à la situation d'abri et au sol sableux (Pont, 1999).

Les activités récréatives se sont développées. Chasseurs et braconniers y cherchent les gibiers à poils et à plumes (grives et gibier d'eau). Les îles sont aussi propices à la pratique de la pêche. Ordinairement, cette activité n'y subit pas de restriction et sa gestion est confiée à

une Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA). Les pêcheurs y recherchent les petits cyprinidés pour une friture, mais aussi les carnassiers (brochets et sandres). Appréciées des pêcheurs, les îles fluviales leur offrent un environnement particulièrement attractif. Davantage qu'au potentiel piscicole, qui est comparable au reste du fleuve, les pêcheurs se montrent sensibles au paysage : ils y trouvent "un cadre naturel, calme et ombragé, typique du Rhône" (Pont, 1999).

L'intérêt suscité par les îles fluviales reste ainsi d'actualité. Outre l'essor des loisirs, le bâti s'y est développé et pose avec davantage d'acuité la question des risques. L'érosion latérale peut être accentuée par le piétinement du bétail qui favorise la dévégétalisation et l'instabilité des berges (*figures 2 et 3*). Surtout, les enjeux installés dans le lit majeur sont soumis à la crue et au débordement du cours d'eau voisin (*figure 1*). Ainsi, l'île de la Barthelasse constitue un des sites avignonnais parmi les plus sensibles aux excès du Rhône : "L'île avignonnaise est la première victime des crues. Ses habitants en sont la mémoire. Dans un peu plus de deux semaines, la Barthelasse commémorera les sept ans des inondations du 3 décembre 2003" (*La Provence*, 14 novembre 2010). Dans le cadre du Plan Rhône, un réseau de sentiers "découverte" allie la sensibilisation au risque inondation et la connaissance des milieux aquatiques. Les premiers parcours ont longé les rives insulaires, considérées comme particulièrement vulnérables. Le sentier des îles de la réserve de Printegarde existe déjà en 2008 quand cinq autres projets se concrétisent : les sentiers des lônes et des îles du Haut-Rhône à Brégnier-Cordon, du Grand Parc de Miribel Jonage, de la réserve naturelle de l'île de la Platière, de l'île du Beurre vers Condrieu, ou encore le parcours d'Avignon et de l'île de la Barthelasse. Cette politique d'éducation à l'environnement a pris de l'importance à mesure que l'aléa "crue" a fait l'objet d'apports de connaissances et d'une maîtrise renforcée et que les regards portés sur les îles et leurs aménagements ont gagné en (sentiment de) sécurité.

Comme Arnould (2004) l'a proposé pour la forêt, il est possible de décrire d'une façon simple l'île fluviale des trois "pros", "pro" comme "production", "promenade" et "protection". Aujourd'hui, les gestionnaires se heurtent au problème de la multifonctionnalité des cours d'eau, qui répondent à des besoins socio-économiques et supportent des considérations environnementales et écologiques, tout en devant intégrer la question des risques encourus par les riverains. De même, alors qu'une pratique ponctuelle de la rivière se substitue à sa pratique quotidienne, le droit doit y "organiser la coexistence d'intérêts différents voire divergents dont sont porteurs un nombre croissants d'acteurs" (Martin, 1989).

3. Rêver les îles fluviales

Dardel (1952) a montré comment "une géographie de rêve" peut s'engager sur les voies de l'imaginaire en exploitant la production littéraire et poétique. Il s'agit de fouiller la coloration affective des îles pour mettre en valeur l'existence d'un tropisme onirique de l'île fluviale.

La permanence d'un tropisme insulaire

Les charmes insulaires captent à distance toute l'attention de l'observateur : "la rive de l'île était si rose et, sous une légère brise, il en venait de tels parfums d'arbres, de plantes et de fleurs sauvages, que j'étais saisi d'émerveillement" (Bosco, 1953). L'émerveillement devant ce paysage sensoriel (la vue, l'ouïe et l'odorat) est lié à son caractère atypique et mystérieux. "Le "mystère" que l'on perçoit représente le trésor d'images primitives que chacun apporte au monde comme cadeau de l'humanité, somme des formes innées qui sont propres aux instincts" (Jung, 1953). Chaque être sensoriel peut ressentir ce paysage d'un hors quotidien. Percevoir l'île apparaît alors comme une réalité intuitive à l'échelle de l'individu.

Néanmoins, en termes de préférence environnementale, les groupes sociaux témoignent d'une attirance pour les cours d'eau tranquilles, beaux, offrant une diversité floristique et faunistique, mais aussi des commodités (plus liées aux pratiques récréatives) comme des toilettes et des sentiers (House et Sangster, 1991). Le public fonde sa vision idéalisée de la rivière sur quelques critères bien identifiés : "des plantes, de l'herbe et des arbres près de la berge", "des berges naturelles", "des rivières qui serpentent", "des paysages de forêt ouverts", "des arbres à feuilles persistantes" (Burrows et House, 1991 cité dans Gregory et Davis, 1993), "beaucoup de poissons" et la possibilité de "voir le fond de la rivière" (House et Sangster, 1991). Ainsi, la rivière idéale est une rivière entretenue ; l'île fluviale la plus esthétique est anthropisée. Une enquête sur les mutations paysagères consécutives à la restauration du Rhône et de ses bras-morts à Pierre-Bénite a souligné que le paysage insulaire gagne à être ouvert pour plaire (Le Lay *et al.*, 2012). Après ces travaux planifiés, les participants considèrent les paysages comme plus beaux, plus représentatifs de la vallée, plus sécurisants et mieux appropriés à la promenade. Le déboisement et le débroussaillage ont notamment accentué le sentiment de sécurité sur les marges des bras morts restaurés. Le programme de restauration semble avoir eu un effet positif sur le paysage perçu.

Les paysages fluviaux sont si anciennement et intensément humanisés que l'imaginaire collectif ne manque pas de peser sur les choix des décideurs. Par exemple, sur la

Seine, l'île l'Aumône est urbanisée sur sa partie amont et héberge le Parc des Expositions de Mantes-la-Jolie. Sa partie aval accueille une réserve naturelle régionale de 25 hectares depuis 2002. Son entretien est assuré par le pacage de chevaux camarguais et de vaches écossaises des Highlands, ces dernières étant réputées pour leur rusticité et leur bon caractère à l'égard des visiteurs. De plus, en 1997, la qualité des habitats ornithologiques a été accrue par le creusement d'un étang de 1,5 hectares à la pointe de l'île.

L'île fluviale comme refuge matriciel

L'île est d'abord vue de loin. C'est à distance, depuis la berge, qu'elle est fantasmée et désirée : "Grains d'îles, idylles en médaillon,/ enchâssement de torpeur en la coulure du fleuve" (Saudunois et Badin, 2002). Cette vision horizontale de l'observateur le met au niveau de l'île. Son halo affectif est alors très favorable : "Au milieu du courant, entre les deux bras miroitant du barrage, se trouvait une petite île cernée de saules, de bouleaux argentés et d'aulnes. Derrière ce voile, l'île semble attendre son heure et la visite de l' élu" (Grahame, 1993). L'appel de l'île peut alors être irrésistible : Pascalet succombe à la tentation et rejoint la rivière, bravant l'interdiction familiale (Bosco, 1953).

Une fois sur l'île, le rêveur de la rive se trouve face à un espace enclos. Elle permet de satisfaire "un désir qui renaît dès qu'on rêve *avec tranquillité*" : "retrouver la fermeture des premiers repos" (Bachelard, 1948b). Comme la maison – les combles de Tante Martine (Bosco, 1953) –, l'île appartient à la famille des images du refuge dont la fermeture est protectrice : "Tant mieux si le jardin est clos. Du côté par où l'on y arrive, presque au ras de la barrière, il y a la rivière et le pont. Dès que l'on est passé, ce n'est plus le jardin, c'est l'île" (Genevoix, 2001, *Le jardin dans l'île* [1936]). La clôture géographique de l'île et du château les rapproche (Engélibert, 2003). Les remparts de l'île sont ses berges et sa forêt alluviale qui peut sembler impénétrable.

Mais, mieux qu'un refuge que les hommes construisent carré, l'île est ronde : elle est un ventre. Elle alimente le fantasme d'involution dans le corps maternel et invite aux rêveries intimistes du ventre assimilateur. Un redoublement de la valeur est envisageable en édifiant un refuge au cœur de l'île. Huck y trouve donc une improbable grotte, "une caverne grande comme trois pièces mises bout à bout" (Twain, 1990, *Les aventures d'Huckleberry Finn* [1884]). L'île devient l'ultime cachette, le labyrinthe qui révèle en son cœur un trésor.

Peut-on alors parler de complexe insulaire ? Le mot "complexe" désigne le passage constitutif du développement humain. Selon Bachelard (1948b), "on néglige ce que nous appellerons *les preuves oniriques*, on sous-estime ce qui est *oniriquement* possible sans être

réellement possible". Pourtant, les images rêvées se mêlent aux images réelles ; et l'île nourrit ainsi le complexe de Jonas dans le ventre de la baleine (Bachelard, 1948b). Durand (1992) le confirme : "l'insularité serait une espèce de "Jonas" géographique".

Les rêveries de l'intimité matérielle exposent comment l'imagination s'efforce de pénétrer à l'intérieur des choses. L'eau-delà n'est pas que l'au-delà : il est intérieur et intime. La traversée vers l'île est le symbole hédonique de la descente heureuse, une descente viscérale. Parmi les "images magiques, soupçonnées plutôt que vraiment conscientes" (Jung, 1953) se trouve le motif de Jonas que Jung entend comme désir d'être réabsorbé par le sein de la Mère archétypique. Accéder à l'île, c'est descendre. Au contraire de l'ascension qui appelle l'extériorité, la descente invite à l'intime, au fragile et au douillet. Mais la descente risque à tout moment de se transformer en chute. Il n'y a qu'un pas entre l'avalage et la dévoration : les psychologues évoquent également le complexe de Jonas pour désigner cette résistance fondamentale qui empêche de se jeter à l'eau, par peur de l'échec, alors même que cette action est reconnue comme pertinente, voire nécessaire. "Il s'agit en fait de désapprendre la peur, une peur en quelque manière intime, une peur faite de nos tentations, une peur qui s'effraye de nos propres instincts. Les monstres rencontrés ne font qu'extérioriser des forces qui nous tourmentent" (Bachelard, 1948a). Selon Madelenat (1995), "passer outre le fleuve, c'est transgresser l'irréversibilité du temps, s'arracher à l'incarcération du présent et à l'inquiétude de l'instant". L'île fluviale est un jardin paradisiaque, c'est un espace hors temps. Lieu ceint par des limites spatiales et par sa clôture, il repousse les barrières temporelles.

L'île fluviale comme terre d'aventure et d'expérience du danger

L'île fluviale est un thème récurrent de la littérature enfantine. L'île sert de terrain de jeux. Elle se révèle propice à l'aventure, au voyage initiatique, à la quête de connaissance. Jung a obtenu des dessins et des écrits – productions spontanées de l'imagination – dans lesquelles l'arbre de vie et de mort se trouve sur une île qu'entoure le dernier fleuve (Jung, 1971). Sur l'île se trouve le trésor, le mystère, la pierre philosophale. L'île est le lieu des songes, des amours, et des interdits aussi. Comme mademoiselle Henriette qui trouva un amour éphémère dans un "lit de verdure" de la Seine (Maupassant, 1881), se promener sur l'île signifie grandir.

Souvent, le chemin pour y parvenir n'a rien d'évident. La traversée et l'accès à l'île sont déjà un voyage. "D'un côté l'eau profonde, souple comme du poil de chat ; de l'autre côté les hennissements du gué" (Giono, 1934). Approcher l'île c'est appréhender la discontinuité dans toute sa diversité (spatiale, économique et sociale) et donc la nouveauté.

L'interface avec cet autre monde ouvre le champ des possibles. Toutefois, les flux ne sont pas facilités car cette discontinuité est aussi une barrière, une rupture où le fleuve joue le rôle de marche voire de *no man's land* en l'absence de gué ou de pont. En s'approchant de l'île, le fantasme s'efface progressivement et le principe de réalité s'impose. L'île s'assombrit. "Les îles perçues au loin comme riantes et paradisiaques apparaissent alors – sables mouvants, racines géantes et turgescents, inquiétantes mangroves – comme autant de bosquets maléfiques" (J. Boislève, in Saudubois et Boisseau, 2003). L'île est le théâtre d'une lutte dont le héros doit sortir vainqueur pour que puisse progresser la conscience.

Faite d'eau, de terre et d'air, l'île est une *unitas multiplex*, un système à la fois un et multiple (Morin, 1977). Gracq l'a exprimé à propos de l'île Batailleuse de Saint-Florent-le-Vieil, sur la Loire (figure 3). "Le saule trempe aux eaux brumeuses et les marie aux berges aussi doucement que le petit gris bordant la peau nue ; le peuplier en arrière déploie sa voilure haute, avec cet air noble et sourcilieux qu'il a de naviguer toujours par file d'escadre : l'arbre de l'eau et l'arbre de l'air s'apparient et se conjuguent sur cette lisière tendre [...]" (1967). Emboîtée dans l'eau, divisant le flot, l'île est une hydropisie du fleuve : elle procède d'un excès hydrique. L'île est aussi une aberration, une monstruosité du fleuve qui s'est ouvert pour lui donner naissance. "Pour les anciens Mexicains, le temps humain est une île : l'histoire naît de l'immersion primitive tandis que la mémoire individuelle se dissout dans l'eau-delà" (Duverger, 1990). Ceinturée par la puissante rivière qui enveloppe et protège, l'île a une carapace et s'avère un sarcophage. La retraite, synonyme du retour à la mère, se double d'une claustration qui est ambiguë, à la fois crainte et désirée. Certes, l'île répond à ce "goût de la mort, cet engouement romantique pour le suicide, les ruines, pour la caveau et l'intimité du sépulcre" (Durand, 1992). Mais l'image de l'île fonctionne davantage comme une chrysalide. En effet, l'île se nourrit de boue et le tombeau devient matrice, une véritable antiphrase du destin mortel : l'être enfermé, caché et protégé doit y renaître.

Conclusion

Même "non cultivées, ces terres basses suscitaient bien des convoitises, pour le peu qu'on en pouvait tirer, ne fût-ce qu'un peu de bois et, à l'occasion, une cueillette de champignons, une récolte de baies, un plat d'escargots" (Faucher, 1968). C'est pourquoi le paysage traditionnel des îles fluviales accordait une place prépondérante aux boisements et aux prairies pâturées. Aujourd'hui, l'île évoque davantage le plaisir, mais aussi la nostalgie : même proche, elle rappelle un avant dont la charge affective est positive et susceptible d'influencer les attitudes et les comportements. Son charme résulte de sa périphéricité. Etre

une marge, lui permet d'être un centre à elle toute seule où l'individu et le groupe social peuvent vivre autrement : hors des lieux et hors des temps.

Laisser le cours d'eau et l'île fluviale à eux-mêmes reste un choix négativement valorisé dans l'imaginaire collectif. Le paysage insulaire idéal procède d'une mise en valeur ancienne et d'un entretien régulier.

La question est alors de savoir si la gestion des paysages d'eau courante doit reconnaître et répondre aux attentes liées aux perceptions les plus communes, et s'il est nécessaire de développer une appréciation plus favorable des environnements abandonnés. Selon House et Sangster (1991), il importe d'intégrer le regard du public dans la gestion des rivières, notamment pendant l'élaboration et la planification des programmes d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau. Dans ce cadre, Gregory *et al.* (1993) estiment qu'il faut améliorer l'éducation environnementale du public concernant le fonctionnement des écosystèmes tempérés d'eau courante.

Remerciements

Cette étude a bénéficié de financements dans le cadre du programme ANR "Gestrans" sous la responsabilité d'Alain Recking, ainsi que d'une action de l'Accord Cadre ZABR-Agence de l'Eau RM&C "Mieux comprendre les discours de crise sur le fleuve Rhône : extrêmes hydrologiques et plantes invasives" (2012-2013) sous la responsabilité d'Yves-François Le Lay. Les auteurs remercient André Buisson, Yvon Thévenot ainsi que les deux évaluateurs anonymes pour leur relecture et leurs conseils.

Bibliographie

ARNAUD-FASSETTA, G., 2008, "La géoarchéologie fluviale. Concepts, attendus et méthodes d'étude rétrospectives appliqués à la caractérisation du risque hydrologique en domaine méditerranéen", *EchoGéo*, 4. URL : <http://echogeo.revues.org/2187>.

ARNOULD, P., 2004, "Nouvelles forêts, vieilles forêts, forêts de l'entre-deux (XIX^e et XX^e siècles) : rationalité économique et fertilité symbolique", in Corvol-Dessert A. (éd.), *Les forêts d'Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, Presses Universitaires du Mirail, p. 253-278.

AUGE, M., 1994, *Le sens des autres. Actualité de l'anthropologie*, Paris, Fayard.

BABONAUX, M., 1970, *Le lit de la Loire, étude d'Hydrodynamique fluviale*, Paris, Publications du CTHS.

BACHELARD, G., 1948a, *La terre et les rêveries de la volonté*, Paris, José Corti.

- BACHELARD, G., 1948b, *La terre et les rêveries du repos*, Paris, José Corti.
- BALMAIN, J., 1910, *Les franchises de la Communauté d'Aiton (Savoie)*, Grenoble, J. Rey.
- BETHEMONT, J., 1972, *Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône. Essai sur la genèse d'un espace hydraulique*, Saint-Etienne, Editions Le Feuillet Blanc.
- BOSCO, H., 1953, *L'enfant et la rivière*, Paris, Folio.
- BRAVARD, J-P., 1998, "Le temps et l'espace dans les systèmes fluviaux, deux dimensions spécifiques de l'approche géomorphologique", *Annales de géographie*, 599, p. 3-15.
- BRAVARD, J.-P., PIEGAY, H., 2000, "L'interface Nature – Sociétés dans les hydrosystèmes fluviaux", *Géocarrefour*, 75, p. 273-420.
- CAPPEAU, L.J.J.P., 1817, *Code rural, ou Recueil analytique des lois, réglemens et usages*, Aix, Pontier et Marseille, Jean Mossy.
- CORNIER, T., MAMAN, L., 2003, "Les ripisylves de la Loire moyenne, témoins du fonctionnement de l'hydrosystème", PIEGAY, H., PAUTOU, G. et RUFFINONI, C. (coord.), *Les forêts riveraines des cours d'eau. Ecologie, fonctions et gestion*, Paris, Institut pour le Développement Forestier, p. 312-327.
- DARDEL, E., 1990 [1952], *L'homme et la terre. Nature de la réalité géographique*, Paris, Editions du CTHS.
- DION, R., 1934, *Le Val de Loire. Etude de géographie régionale*, Tours, Editions Arrault et Cie.
- DURAND, G., 1992, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale*, Paris, Dunod.
- DUVERGER, C., 1990, "L'eau dans le monde aztèque", Collectif, *Le grand livre de l'eau*. Paris, La Manufacture, p. 40-49.
- ENGELIBERT, J.-P., 2003, "Problèmes de l'insularité : la clôture et la fente dans le Château des Carpates, L'Île du docteur Moreau et L'Invention de Morel", *Revue de littérature comparée*, 305, p. 23-34.
- FABREGUETTES, M.P., 1911, *Traité des eaux publiques et des eaux privées*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- FAUCHER, D., 1968, *L'Homme et le Rhône*, Paris, Gallimard.
- FIERRO, A., 2000, *Mystères de l'histoire de Paris*, Paris, Parigramme.
- GARNIER, E., 2004, "La gestion d'une forêt rhénane : la Rheinwald sous l'Ancien Régime", CORVOL-DESSERT A. (éd.), *Les forêts d'Occident du Moyen Age à nos jours*, Paris, Presses Universitaires du Mirail, p. 101-124.
- GENEVOIX, M., 2001, *Romans et récits de la Loire*, Paris, Omnibus.

- GIONO, J., 1934, *Le chant du monde*, Paris, Folio.
- GIREL, J., 1991, "Aménagements anciens et récents. Incidences sur l'écologie d'un corridor fluvial : la Leysse dans le bassin chambérien", *Revue d'Ecologie Alpine*, 1, p. 81-95.
- GRACQ, J., 1967, *Lettrines*, Paris, José Corti.
- GRAHAME, K., 1993 [1908], *Le vent dans les saules*, Paris, Folio.
- GREGORY, K.J., DAVIS R.J., 1993, "The perception of riverscape aesthetics: an example from two Hampshire rivers", *Journal of Environmental Management*, 39, p. 171-185.
- GRIVEL, S., 2008, *La Loire des îles, du Bec d'Allier à Gien : rythmes d'évolution et enjeux de gestion*, Paris, Thèse de doctorat de l'université Paris VIII.
- GRIVEL, S., GAUTIER, E., 2012, "Mise en place des îles fluviales en Loire moyenne, du 19^e siècle à aujourd'hui", *Cybergegeo*. URL : <http://cybergegeo.revues.org/25451>.
- GURNELL, A.M., PETTS, G.E., 2002, "Island-dominated landscapes of large floodplain rivers, a European perspective", *Freshwater Biology*, 47, p. 581-600.
- HAYEZ, A.-M., 1978, "Les îles du Rhône du terroir d'Avignon au XIV^e siècle", *Etudes Vauclusiennes*, 20, p. 19-23.
- HOUSE, M., SANGSTER, E.K., 1991, "Public perception of river corridor management", *Journal of the Institution of Water and Environmental Management*, 5, p. 312-317.
- LE LAY, Y.-F., COTTET, M., PIÉGAY, H., RIVIÈRE-HONEGGER, A., 2012, "Ground imagery and environmental perception: Using photo-questionnaires to evaluate river management strategies", CARBONNEAU, P., PIÉGAY, H. (éd.), *Fluvial remote sensing for science and management*, Chichester, Wiley-Blackwell, p. 405-429.
- MADELENAT, D., 1995, "Insularités intimes", MARIMOUTOU, J.-C., RACAULT, J.-M. (coord.), *L'insularité. Thématique et représentations*, Paris, L'Harmattan, p. 355-364.
- MARTIN, J.-P., 1989, "Ville et fleuve : un territoire complexe à la recherche d'un droit", Actes du 112^{ème} Congrès national des sociétés savantes, *La ville et le fleuve*, Paris, Editions du CTHS, p. 391-396.
- MAUPASSANT de, G., 1995 [1881], *Une partie de campagne*, Paris, Le livre de poche.
- MORIN, E., 1977, *La méthode. 1. La Nature de la Nature*, Paris, Le Seuil.
- PAUTOU, G., BRAVARD, J.-P., 1982, "L'incidence des activités humaines sur la dynamique de l'eau et l'évolution de la végétation dans la vallée du Haut-Rhône français", *Revue de Géographie de Lyon*, 1, p. 63-78.
- PAUTOU, G., GIREL, J., 1994, "Interventions humaines et changements de la végétation alluviale dans la vallée de l'Isère (de Montmélian au Port de St-Gervais)", *Revue de Géographie Alpine*, 2, p. 127-146.

- PEIRY, J.-L., 1988, "Dynamique fluviale historique de l'Arve dans le bassin de Cluses (Haute-Savoie)", *Actes du 112^e Congrès national des Sociétés savantes, Lyon 1987, Section de géographie*, Paris, Editions du CTHS, p. 95-108.
- PONT, B. (coord.), 1999, *Réserve Naturelle de l'île de la Platière. Plan de gestion 1999-2003*, Sablons, Association des Amis de l'île de la Platière.
- RAFFESTIN, C., 1986, "Ecogenèse territoriale et territorialité", AURIAC, F. et BRUNET, R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, p. 173-185.
- RECLUS, E., 1865, "Les fleuves", *Nouvelles Annales des voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, 186, p. 257-299.
- RECLUS, E., 1859, "Le Mississipi. Etudes et souvenirs. 1. Le cours supérieur du fleuve", *La Revue des Deux Mondes*, 22, p. 257-296.
- RIVES, M., 1844, *De la propriété du cours et du lit des rivières non navigables et non flottables*, Paris, Firmin Didot Frères.
- ROSSIAUD, J., 2002, *Dictionnaire du Rhône médiéval. Identités et langages, savoirs et techniques des hommes du fleuve (1300-1550)*, Grenoble, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie.
- ROUX S., 1996, "La rivière en ville au Moyen Age, la Bièvre à Paris", REDON, O. (coord.), *Savoir des lieux. Géographies en histoire*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes.
- RUST, B.R., 1977, "A classification of alluvial channel systems", MIALL, A.D. (éd.), *Fluvial Sedimentology*, Calgary, Canadian Society of Petroleum Geologists, Memoir 5, p. 187-198.
- SAUDUBOIS, J., BADIN, P., 2002, *La Loire en barque ce matin*, Angers, Editions Livre mémoires.
- SAUDUBOIS, J., BOISSEAU, A., 2003, *Corps de Loire*, Mazé, Editions Livre mémoires.
- TISSIER, M., 1899, *De la législation des cours d'eau non navigables et non flottables après la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux*, Paris, A. Rousseau.
- TWAIN, M., 1990, *Œuvres*, Paris, Robert Laffont.
- WALTER, J.-M., 1992, "Pour une forêt naturelle", *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 831, p. 277-279.